



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JANVIER 2022

**Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire**

**Présents** : Christophe ROGER, Marie-Claude MILLET, Dominique THELINGE, Josy LAUR, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Annie BENECH, Bruno DAVID, Lionel NICAUD, Elsa SOARES, Nathalie WOMACK.

**Absents avec procuration** : Jacques FROMENT (procuration à Christophe SOUDÉ), Frédéric SOUSA (procuration à Marjorie AUSSENAC), Julien ZANY (procuration à Dominique THELINGE), Elisabeth LOBO (procuration à Christophe ROGER).

**Absents** : Henri ANTUNES, Pascaline BACOUET, Julien CLEMENT.

**Secrétaires de séance** : Elsa SOARES et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire présente à l'Assemblée Rebecca DO MARCOLINO, manager de commerce et Simon GILLIOT, chef de projet, pour les programmes « Petites Villes de Demain » (PVD) et « Bourgs Centre » (BC). Ils vont respectivement présenter leur fonction et l'avancée de leur travail.

Simon GILLIOT explique aux Conseillers qu'il a été embauché par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble en tant que chef de projet dans le cadre du programme « PVD-BC ». Qu'il a commencé par établir un état des lieux sur les trois communes lauréates que sont Prayssac, Puy l'Evêque et Luzech, notamment sur les projets en cours et à venir pour pouvoir les intégrer dans un diagnostic plus complet et dans une action globale. Il s'agit d'actions de revitalisation des centres-bourgs. Il a rencontré et consulté de nombreuses personnes ; il poursuit encore cette démarche actuellement avec tous les acteurs et partenaires du territoire (architecture, environnement, énergies), en prenant en compte les différentes stratégies du PETR, de la Région, du Département. Il prend en considération également tous les documents stratégiques tels le PLUI, le SCOTT, la CTG.

Ce diagnostic lui permettra de proposer une stratégie de revitalisation avec des projets, des idées aussi bien à court, long et moyen termes pour redynamiser les centres Bourgs. Ce travail regroupe plusieurs thématiques : l'économie – l'étude commerciale – l'Habitat – la mobilité – le cadre de vie – le patrimoine – la santé – le développement durable.

Sur le plan calendaire, il informe les membres du Conseil que la convention PVD a été signée en juillet 2021. En janvier 2023 la signature de cette convention vaudra ORT, document de programmation qui va fixer tous les objectifs avec les fiches d'actions qui auront été listées afin de pouvoir solliciter des aides financières et d'accompagnement. La fin du programme est définie pour 2026, période à laquelle on va pouvoir évaluer et suivre les engagements.

Il ajoute pour finir que parallèlement à son travail de terrain, il suit des cursus de formations PVD, puisqu'il est en partie financé par l'ANCT (Etat) qui participe à un réseau de chefs de projet à travers lequel il est possible de se former, de partager ses expériences et d'être accompagné par la DDT.

Il précise qu'à ce stade il a préparé les cahiers des charges pour deux grandes études qui vont être réalisées sur 2022 :

- Une étude stratégique qui va comprendre : mobilité, cadre de vie et développement durable. Elle sera menée à bien par un prestataire sur environ 8 mois. Elle aboutira par la réalisation des fiches d'action.

- Une étude pré-opérationnelle OPAH (Opération Programmée de l'Habitat), programme d'Intérêt Général, qui comprendra un diagnostic de l'habitat parce qu'il n'y a pas de PLH (Plan Local de l'Habitat) au niveau intercommunal. Des opérations programmées de l'Habitat pour intervenir dans les Centres-Bourg ainsi qu'un programme d'intérêt général à la demande de la Communauté de Communes qui permettra d'intervenir sur l'ensemble des Communes du territoire. L'objectif de cette étude est la rénovation thermique, l'habitat indigne, l'accessibilité des habitats. Cette étude donnera suite à un programme d'amélioration de l'habitat pour lequel il sera nécessaire de mettre en place une animation afin d'accompagner les propriétaires et bailleurs qui souhaiteraient rénover leurs logements. Ensuite, une étude de faisabilité et de calibrage pour les actions particulières du programme d'intérêt général sera aussi réalisée. Ce sont des projets qui peuvent s'étaler sur 5, 10 voire 15 ans.

Rebecca DO MARCOLINO prend à son tour la parole et explique qu'en ce qui concerne « Petites Villes de Demain » et le commerce, il s'agit de redynamiser le commerce et de renforcer l'existant. Cela passe par différents points : redonner une dimension de centralité à la ville face à la croissance et au développement des grandes agglomérations. Renforcer le rayonnement de Prayssac, en l'occurrence, sur l'ensemble des Communes autour. Soutenir et accompagner le commerce et l'artisanat existant qui sont d'importantes sources d'emploi, qui ont une valeur économique mais qui rencontrent aujourd'hui des difficultés, exacerbées par le contexte sanitaire. Redynamiser et renforcer cette offre existante afin qu'elle soit pérenne. Développer l'attractivité de la ville afin d'amener de nouveaux habitants.

Elle présente le travail effectué depuis sa prise de poste début août 2021. Il se décompose en plusieurs étapes :

- un diagnostic commercial qui s'appuie sur différentes thématiques et qui est surtout le fruit d'échanges et de rencontres avec tous les acteurs de la Commune et du territoire. Ce diagnostic s'appuie aussi sur des analyses de données après consultation des différents documents mentionnés précédemment par Simon GILLIOT, et en collaboration avec la CCI du Lot et l'Office de Tourisme, notamment. De plus, un questionnaire a été distribué aux commerçants et artisans portant sur leurs besoins, leurs attentes, leurs désidérats et leur motivation à mettre en place des actions afin de participer au développement de l'attractivité de la Commune. A ce jour, 70% des questionnaires ont été retournés par les commerçants, hors viticulture et artisans du bâtiment. Une réunion d'échange avec les commerçants et les artisans va être programmée dans les prochaines semaines, pour présenter les conclusions du diagnostic. En complément, un questionnaire d'enquête publique va être proposé aux consommateurs.
- Définir un plan d'actions qui va s'appuyer sur les points forts qui ressortiront du diagnostic.

Elle effectue un point rapide sur le diagnostic qu'elle a analysé par thématiques.

Tout d'abord l'offre existante et la demande : l'offre commerciale sur Prayssac est complète et variée. Pour la plupart les commerces sont bien implantés.

Puis, les sources de concurrence physique et digitale : concernant la concurrence physique, il s'agit surtout des deux pôles situés aux extrémités du territoire, à savoir Cahors et Fumel/Montayral. Cependant, la CCI a relevé que 62.3% des dépenses alimentaires sont effectuées sur le territoire même, donnée encourageante puisque la moyenne sur les territoires ruraux se situe entre 40 et 50 %. En ce qui concerne le non alimentaire, le territoire se situe dans la moyenne, soit 22.8% des dépenses réalisées en son sein. Cette tendance s'explique surtout par la concurrence de l'offre digitale, i commerce etc...

Ont été également abordées les questions concernant d'une part l'environnement urbain de Prayssac, propice au commerce avec sans doute des point d'amélioration à apporter sur la mobilité, piétons, vélos, stationnement. D'autre part, l'immobilier, point important pour Prayssac. En effet 14% des locaux commerciaux sont vacants (ce qui n'est pas très élevé) mais ils ne sont pas en état d'être

exploités sans investissements importants. De plus, les loyers sont élevés avec des niveaux équivalents à ceux de Cahors. En effet, après une étude plus poussée sur les loyers, il s'avère que Prayssac est classée en secteur 4 à l'identique de Cahors par exemple, alors que Puy l'Evêque et Luzech sont classées en secteur 2, soit deux fois moins élevés. Cependant, contre toute attente, au sortir du questionnaire commercial, 64% estiment que leur loyer est correct. Il y aurait certainement un travail à faire à ce sujet.

Et enfin, la dynamique collective. Regard sur l'implication des commerçants, l'association des commerçants. On voit aujourd'hui qu'ils sont dynamiques. Cependant, on constate une faible participation et un essoufflement. Il s'agira ici de réaliser un travail de redéfinition des rôles et de communication au sein du groupe et avec les partenaires telle que la municipalité.

Rebecca DO MARCOLINO donne quelques pistes sur les actions qui pourraient être proposées par la suite. Par rapport à la vacance commerciale on pourrait penser à une campagne d'adhésif ou de vitrophanie afin d'embellir et de rendre plus attractifs les locaux, envisager un fond de rénovation des enseignes et des vitrines des commerces existants afin de palier à la vétusté de certains locaux. En ce qui concerne la signalétique et l'orientation, on pourrait réfléchir à des grands plans d'orientation commerciale avec l'ensemble des commerces. L'idée serait aussi la création d'un annuaire WEB interactif relié au plan (utilisation de QR Codes) pour promouvoir les commerces, avec des informations qualitatives actualisées. En termes de communication et de fidélisation de la clientèle, afin d'inciter la population à se tourner plus facilement vers le commerce local, mise en place de promotions ciblées, d'animations spécifiques, etc...

Pour finir, elle précise qu'il y aura également des actions portées par la Communauté de Communes puisque la zone de chalandise s'étale sur tout le territoire alentour et qu'il est donc normal d'impliquer les autres Communes ayant des commerces.

Fabienne SIGAUD demande s'il y a des questions, un échange s'ensuit entre les Conseillers et les deux intervenants. A l'issue de la discussion, Rebecca DO MARCOLINO et Simon GILLIOT quittent la salle du Conseil.

*Madame le Maire ouvre la séance à 20H49*

Elle précise que les membres de l'opposition se sont excusés une nouvelle fois de leur absence par mail en demandant, dans la mesure du possible que le Conseil soit reporté. En cas de non report, ils demandent à Mme le Maire de bien vouloir faire part de leurs observations à l'Assemblée.

Elle donne lecture de sa réponse par mail : « Je regrette que vous ne puissiez de nouveau assister à ce Conseil Municipal. Il est important que l'ensemble des Conseillers Municipaux ait une information claire de ce qui est projeté et que l'on puisse échanger concrètement sur ces sujets. Ainsi j'en profite pour vous préciser qu'une description des travaux envisagés à la villa Santamaria a été effectuée au dernier Conseil ; même si aujourd'hui nous n'en sommes qu'à la phase de demande de subvention. Pour autant je ne peux pas le reporter, car nous devons respecter des échéances, notamment en termes de dépôt des demandes de subvention. Je lirai donc vos observations en Conseil Municipal et apporterai une réponse en séance, cela sera retranscrit dans le compte-rendu ».

Sans remarque ni commentaire à propos du compte-rendu du 08 décembre 2021, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 Adhésion de la commune de Cenevières au SIFA
- 2 DETR 2022 : acquisition et aménagement Espace Santamaria
- 3 DETR 2022 : mise en place d'un système de vidéo-protection
- 4 Signature convention d'intervention SDAIL, requalification de la traversée du bourg
- 5 Adhésion au service de remplacement du CDG 46

- 6 Création d'un poste CDD pour accroissement temporaire d'activité
- 7 Eclairage Public FDEL
- 8 Décision du Maire
- 9 Informations études « requalification RD 811 »
- 10 Questions diverses

### **1 - Adhésion de la commune de Cenevières au SIFA**

La commune de Cenevières souhaite adhérer au SIFA. Celui-ci par délibération de son Comité Syndical s'est prononcé en faveur de cette adhésion. Selon les dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les Conseils Municipaux des Communes membres doivent émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

C'est pourquoi, madame le Maire propose à l'Assemblée l'adhésion de la commune de Cenevières au SIFA.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### **2 - DETR 2022 : acquisition et aménagement de l'Espace Santamaria**

Dans le cadre de la demande de DETR 2022, Mme le Maire explique aux membres du Conseil que la commune de Prayssac étant labellisée « Petites villes de demain », elle peut bénéficier d'une bonification de 10% dans le plan de financement de l'ensemble immobilier SANTAMARIA, soit 40% du coût estimatif au lieu de 30% initialement. De plus, l'acquisition de ce bien ayant été réalisée moins de deux ans au préalable du dépôt de dossier de demande de subvention, on peut intégrer le montant de l'acquisition au coût estimatif des travaux. Elle demande donc le retrait de la délibération du 8 décembre 2021 et propose de solliciter la subvention au titre de la DETR 2022 selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif du projet Santamaria (acquisition + aménagement) : 886 489 € HT

Subvention DETR sollicitée 40% : 354 596 €

Autofinancement : 531 893 € HT

Elle précise que les dossiers de demande de subvention auprès de la Région sont en préparation et par la suite suivra la demande d'aide au Département.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

Elle fait part à l'Assemblée de l'observation des membres de l'opposition : « Avant d'entamer une série de travaux nécessaires à la villa Santamaria, pourrait-on être éclairé et concrètement renseigné sur le projet effectif de cet espace associatif et culturel ? Vous serez indéniablement d'accord pour affirmer qu'effectuer des travaux sans savoir exactement ce que l'on va y faire n'est absolument pas recevable voire improductif, voire enfermant. Nous demandons que ce sujet soit remis à plus tard, après lecture de ce projet écrit. »

Madame le Maire répond : « Comme vous avez pu l'entendre précédemment, j'ai répondu en parti dans mon mail. J'ai rappelé que c'était un dossier de demande de subvention. Lorsqu'on aura fait l'ensemble des demandes de subvention, on va bien évidemment charger une maîtrise d'œuvre pour concevoir un projet, comme on fait pour tous les dossiers d'investissement, on commence par demander les financements, puis quand on est sûr de les avoir le projet peut être affiné. En complément de l'étude préalable par un architecte, nous avons mandaté le CAUE pour nous faire des propositions d'aménagement au sein de cet Espace culturel et associatif que nous proposerons au Conseil Municipal. Aujourd'hui, nous sommes en phase de démarrage et comme habituellement il y aura de la concertation, de la consultation et du travail collectif (commissions). »

Christophe ROGER intervient en rappelant que ce bâtiment a été acquis par voie de préemption ; il a donc fallu motiver cet acte avec un objet défini dès le départ. Il souligne que cette question laisse sous-

entendre que l'acquisition se serait faite sans savoir ce qu'il allait advenir de ce bâtiment, or ce n'est pas envisageable par voie de préemption et l'objet global a bien été, depuis le début, d'en faire un espace culturel et associatif.

Fabienne SIGAUD ajoute qu'en tout état de cause, les financements demandés avec l'étude préalable de l'architecte concernent uniquement la rénovation énergétique (menuiseries, toit, chauffage, isolation, sécurisation de l'ascenseur...) et de la mise aux normes. L'utilisation et l'aménagement du bâtiment seront élaborés plus tard.

### **3 - DETR 2022 : Mise en place d'un système de vidéo-protection**

Christophe ROGER, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que la Commune avait sollicité le FIPDR (fond pour lutter contre la délinquance) pour une 1<sup>ère</sup> phase estimée à 69 858 € HT. Une aide a été accordée à hauteur de 27 106 €. Grace au programme « Petites Villes de Demain », la Commune a le droit de déposer plusieurs dossiers DETR, alors qu'habituellement les communes sont limitées à un dossier par commune et par an. A ce titre, il propose donc à l'assemblée de présenter un dossier DETR 2022 pour l'ensemble du projet vidéo-protection, à savoir les deux phases de déploiement prévues initialement, plus l'aménagement du local technique qui fera également office de bureau pour la Police Municipale. Par ailleurs, Fabienne SIGAUD fait part aux Conseillers de sa volonté de communiquer et d'en parler très largement auprès de la population. Notamment, dès que le choix du prestataire aura été fait et la disposition des caméras fixée, d'en diffuser le plan dans le bulletin municipal, sur le site et à l'accueil de la Mairie. Mme le Maire espère aussi pouvoir organiser une réunion publique au mois de juin en présentant des panneaux d'information sur les emplacements des caméras. Elle insiste fortement sur le fait qu'il s'agit de vidéo-protection et non de vidéo-surveillance. En effet, il n'y a personne derrière les caméras, les images sont enregistrées et stockées sur un serveur et sont détruites au bout de 30 jours ; elles ne sont consultables que s'il y a un délit et à la demande de la Gendarmerie ou de la Police Municipale.

Ceci étant dit, Madame le Maire propose de procéder au vote pour le plan de financement suivant :

Coût estimatif :	129 224 € HT
Subvention DETR 2022 sollicitée :	76 273 €
Subvention FIDPR 2021 accordée (38% de 69 858 € HT) :	27 106 €
Autofinancement :	25 845 € HT

#### **Vote : Pour à l'unanimité des voix**

Elle fait part à l'Assemblée de l'observation des membres de l'opposition : « concernant la demande de subvention pour la vidéo-protection, nous ne sommes pas d'accord, nous restons sur nos positions. Aucune démarche, aucun audit auprès de la population ».

Madame le Maire répond : « La vidéo-protection, cela fait bientôt deux ans que l'on en parle. Elle s'est appuyée sur une étude de la Gendarmerie et d'un référent sécurité au niveau départemental. Elle a été présentée en Conseil Municipal deux fois dont une avec l'intervention des gendarmes qui ont présentée l'étude. L'information a été relayée par la presse plusieurs fois, au moins autant de fois qu'il en a été question en Conseil Municipal, ainsi que dans le compte-rendu de séance et le bulletin municipal. Au fur et à mesure que nous avons informé le public, il y a eu très peu voire aucune réaction à ce sujet. Suite à ça, on aurait pu faire, je le concède, une réunion publique, c'est notre façon de travailler habituellement, or avec la crise sanitaire cela n'a pas pu se faire, on a utilisé les moyens que l'on avait. Je souhaite quand même que l'on puisse en discuter avec la population le jour de la prochaine réunion publique. Il semblerait quand même qu'il y ait une certaine acceptabilité du dispositif. Il y a cependant des efforts de pédagogie à faire pour bien en expliquer les tenants et les aboutissants. »

Christophe SOUDÉ, adjoint, fait remarquer que l'information à travers le bulletin municipal a touché la totalité des praysacois, alors qu'une réunion publique, certes peut amener le débat, mais ne concerne que les personnes présentes. Dominique THELINGE, adjoint, ajoute que suite à la distribution dans toutes les boîtes aux lettres du bulletin municipal, il y a eu un seul retour négatif, d'une personne qui n'avait pas compris qu'il ne s'agissait pas de vidéo-surveillance, et qui, après explications du fonctionnement du dispositif, s'est sentie rassurée, et à l'inverse beaucoup de retours positifs.

#### 4 - Signature convention d'intervention SDAIL requalification du bourg

En introduction, Madame le Maire choisit de présenter à l'Assemblée la première ébauche du CAUE du projet d'étude de la traversée de Prayssac RD811 qui était prévue en fin de Conseil. Ce projet comprend :

- la requalification des espaces publics de la traverse, y compris le réaménagement des places (Places d'Istrie, place du 11 novembre, place de la Liberté),
- la requalification des entrées de ville,
- l'ajustement du plan de circulation.

Principes et objectifs :

- Envisager des modes de déplacement doux à l'échelle du bourg pour que les personnes habitant Prayssac ou empruntant la voie verte puissent rejoindre le centre bourg à pieds ou en vélo en toute sécurité. Ce projet rentre dans le dispositif PVD-Bourg Centre. Ainsi l'étude stratégique va aussi concerner cette traverse englobant également stationnement et circulation. Dans cet objectif, nous allons être amené à envisager que certaines routes aient un sens de circulation. L'aménagement de la RD 811 devra donc prendre en compte ces éventuels sens de circulation de voies annexes ainsi que les passages de vélos et de piétons. Fabienne SIGAUD explique que comme le Sud de la Commune est amené à se développer avec le PLUi, il est souhaitable d'aménager la circulation pour que ces nouveaux habitants puissent accéder à la voie verte et au centre bourg de manière sécurisée et tranquille. Elle souligne que c'est un enjeu très important qui va au-delà de « l'état » des routes, des trottoirs etc...et que c'est pour cette raison que la Commune a fait appel au SDAIL, au CAUE afin de mandater une maîtrise d'œuvre pour établir un diagnostic préalable avec des spécialistes de la circulation, du stationnement, avec des architectes paysagistes. Tout ceci pour toujours faire de Prayssac un endroit agréable à vivre pour les habitants.
- Aménager la traverse par séquence : mettre en valeur les spécificités du paysage urbain :  
*Séquence 1 « Les Gardes »* : réaménager le carrefour  
*Séquence 2 « Mal Bessières » du panneau d'agglomération jusqu'à la station-service* : mettre en scène l'entrée du bourg, améliorer les usages dus à la mobilité douce, accompagner la voie par un outil paysager traditionnel (alignement d'arbres);  
*Séquence 3 « avenue du Mal Bessières » jusqu'au square de la Vénus* : aménager un espace piéton et vélo d'un côté avec traversée de la voie sécurisée pour les piétons,  
*Séquence 4 « Square de la Vénus »* : requalifier l'espace public en l'épurant (mobilier, barrière etc...) affirmer son identité de jardin public et son caractère piétons prioritaires.  
*Séquence 5 « carrefour avenue des acacias », accès à la maison de santé* : Un gros travail est envisagé à cet endroit. Réaménagement de l'espace vert central, rétrécissement de la voie, augmenter la visibilité, sécurisation des piétons, déplacer l'éclairage public.  
*Séquence 6 « jusqu'à la place d'Istrie »* : Sécuriser les déplacements piétons et marquer le caractère urbain, envisager de créer une zone 30, rehaussement de la traverse, ralentissement des véhicules.  
*Séquence 7 « Place d'Istrie jusqu'à Place Dutours »* : envisager un grand plateau qui englobe toutes les rues débouchant sur la RD811.  
*Séquence 8 « Avenue Colonel Pardes de la Place Dutours jusqu'à l'impasse Champollion »* : aménager une circulation piétonne continue, envisager une zone 30, ouvrir le square Saint Exupéry et les espace connexes sur la traverse en affirmant le caractère végétal de cette séquence, aménager le stationnement.  
*Séquence 9 « jusqu'au croisement de la rue du Caillou »* : même chose que pour l'autre entrée, avec des plantations.  
*Séquence 10 « jusqu'à l'entrée de bourg Ouest »* : assurer la continuité des déplacements doux, vélos, piétons, sachant qu'ils peuvent aussi emprunter la voie verte.

Pour conclure Madame le Maire explique que ce projet est vraiment fait pour permettre une circulation fluide et sécurisée entre les véhicules à moteur, les vélos et les piétons et que cette ébauche va permettre de se projeter et de se préparer en termes de réflexion. Ce projet sera réalisé en plusieurs phases et sur plusieurs années. En terme de calendrier, elle espère pouvoir demander les financements fin 2022 après les études préalables et l'avant-projet.

Christophe ROGER ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'il y a quand même toute une partie du projet dédiée à la mise aux normes et à la rénovation des réseaux, qui ne se verra plus une fois terminée mais qui est essentielle pour la Commune.

Fabienne SIGAUD informe le Conseil que ce projet sera présenté à la population lors de la réunion publique qu'elle espère pouvoir organiser en juin, qu'une réunion sera également organisée avec les riverains et enfin une réunion spécifique avec les commerçants.

A l'issue de sa présentation, Mme le Maire fait part à l'assemblée de la signature d'une convention d'intervention entre le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) et la commune de PRAYSSAC dans le cadre de la requalification de la traversée du bourg.

L'établissement de cette convention a pour objet de préciser les modalités de l'assistance apportée par le SDAIL qui comprend :

- L'assistance à l'expression des besoins,
- L'élaboration du programme d'aménagement,
- L'aide au montage financier,
- L'assistance au recrutement de géomètres,
- L'assistance au recrutement d'un coordonnateur SPS,
- L'assistance au recrutement de concepteurs,
- Avis sur production dans le cadre des études,
- La préparation d'une consultation des entreprises travaux,
- L'assistance à la rédaction du rapport d'analyse des offres,
- L'avis sur production pour suivi technique des travaux.
- L'assistance administrative à la gestion des marchés.

Le coût de l'intervention pour la collectivité s'élève à 28 482 € HT.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

#### **5 - Adhésion au service de remplacement du Centre De Gestion 46**

Madame le Maire donne la parole à Martine LIARSOU, secrétaire générale de la mairie, qui informe le Conseil qu'il existe un service de remplacement mis en place par le Centre de gestion du Lot afin de pourvoir aux absences des agents territoriaux. Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui peuvent intervenir en cas de d'arrêt maladie, de congés annuels, de congé de maternité etc...

Elle explique aux conseillers que pour le bon fonctionnement des services, il serait préférable que la Commune puisse en bénéficier. Pour cela, il convient de signer une convention d'adhésion avec le CDG.

Madame le Maire propose donc de passer au vote.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

#### **6 - Création de poste CDD pour accroissement d'activité**

En raison d'un accroissement d'activité et afin d'assurer le bon fonctionnement du service des ateliers municipaux, Fabienne SIGAUD explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de quatre agents contractuels dans le grade d'adjoint technique. A savoir :

- Pour une période de 12 mois : du 22 janvier 2022 au 21 janvier 2023. Cet agent assurera des fonctions d'électricien de l'ensemble des bâtiments communaux à temps complet.
- Pour une période de 12 mois du 24 février 2022 au 23 février 2023. Cet agent assurera des fonctions d'animation aux écoles et d'entretien des espaces verts à temps complet.

- Pour une période de 12 mois du 01 avril 2022 au 31 mars 2023. Cet agent assurera des fonctions d'entretien des espaces verts à temps complet.
- Pour une période de 3 mois du 01 février 2022 au 30 avril 2022. Cet agent assurera des fonctions d'entretien des espaces verts à temps complet.

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### **7 - Eclairage public : remplacement tranche 5 : Bourg, Cami-Ferrat, Matufle**

Dominique THELINGE, adjoint au Maire, rappelle le projet d'Eclairage Public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot et informe le Conseil que l'on arrive dans la dernière tranche de remplacement des lampadaires énergivores. Il en reste 18, dont 12 qui seront remplacés dans le cadre de l'opération de dissimulation et de renforcement des réseaux autour du Cami Ferrat. Il propose de voter le remplacement des six lampadaires situés pour 3 d'entre eux, rue des Tertres, et pour les 3 autres, autour de la Place du 11 novembre (1 devant Santamaria, 1 au coin du fleuriste, et le troisième Boulevard Aristide Briand).

**Vote : Pour à l'unanimité des voix**

### **8 - Décision du Maire**

Signature d'une convention de mise à disposition de la Communauté de Communes de la vallée du Lot et du Vignoble auprès de la Commune de Prayssac d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe pour exercer ses fonctions au service de la cyber-base à raison de 20% de son temps de travail, à savoir 1j/semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée d'un an.

### **9 - Questions diverses**

- Christophe SOUDÉ informe le Conseil de la situation aux écoles. Une situation difficile et pénible pour tous en raison d'une multitude de cas Covid qui touchent autant les enfants que les agents et les enseignants. En conséquence, les effectifs sont réduits de façon draconienne. Il tient à saluer tous les agents et le personnel enseignant, qui œuvrent pour essayer de maintenir les écoles ouvertes et l'accueil des enfants tout en conservant les conditions sanitaires les plus acceptables possibles.
- Annie BENECH demande où en est l'opération « un chien à l'école » ? Christophe SOUDÉ lui répond qu'elle a pris un peu de retard en raison du contexte sanitaire, mais que cela suit son cours et que l'arrivée du chien dépend surtout de l'avancée de son dressage et de son éducation.
- Christophe ROGER informe le Conseil que la campagne de recensement de la population a débuté. Les agents recenseurs sont sur le terrain depuis aujourd'hui. Il rappelle le caractère obligatoire et l'importance pour la Commune de répondre à cette enquête puisque le montant des dotations de l'Etat en dépend. Il rappelle également la possibilité de répondre au questionnaire en ligne et la mise en place d'un accompagnement au sein de la cyber-base pour les personnes qui le souhaitent, uniquement sur rendez-vous. Il insiste sur le fait que cette enquête n'a rien à voir avec les services fiscaux.

Sans autre question, la séance est levée à 22h08